



passage d'horaire de nuit à horaire de jour

Par **le steph**, le **24/09/2010** à **15:27**

bonjour a tous

besoin d'aide urgent

voila j'ai travaillé pendant 3 ans et demi en tant qu'interimaire pour une entreprise 1 an de jour (2x8-5h13h et 13h 21h) et depuis 2ans et demi je suis en heure de nuit(21h 5h) en juillet dernier heureux on m'annonce qu'on me propose un cdi.

je signe

on(la direction) me dit par la meme occassion qu'il serait possible qu'on me demande de passer de jour. ma reponse est qu'il faut que je voit si c possible au point de vu financier et organisation fammilial et qu'on me donne la date assez tot.

je continu depuis juillet en heure de nuit et la on me dit debut septembre qu'a la fin du mois je dois repasser en équipe de jour.

je l'heure dit que j'ai étudié la proposition et que financièrement ca coince un peut car net perte de salaire et surtout ma femme travaillant aussi jusqu'a 20h30 je ne trouve aucune solution de garde de ma fille en periscolaire; c'est a dire personne pour la récupérer a l'école et la garder jusqu'a 21h.

donc aucune possibilité de faire les heures 13H 21H.

que faire?

il menace de me licencié?

on t'il le droit?

est ce un moyen pour me pousser dehors?

Par **P.M.**, le **24/09/2010** à **17:43**

Bonjour,

Il faudrait savoir ce qui est prévu au contrat de travail à ce sujet mais en principe, le passage d'un horaire de nuit à un horaire de jour ou inversement constitue une modification essentielle des conditions de travail que l'employeur ne peut pas vous imposer sans votre consentement...

Par **jas6928**, le **27/07/2016** à **12:23**

bonjour

je suis embauchée depuis 7 ans. Cela fait 5 ans que je travail de nuit et j'aimerais travailler de

journée hors la direction refuse. On-t-il droit de m'obliger à rester de nuit?

Par **P.M.**, le **27/07/2016** à **12:55**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...